

Avis administratifs

7273331501 - AA

Communauté de communes SEULLES TERRE-ET-MER

Définition des modalités
d'enquête publique
pour le projet de révision
du Plan Local
d'Urbanisme de la commune
de Fontenay-le-Pesnel

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 9 novembre 2021, le Président de la Communauté de communes Seules Terre et Mer a défini les modalités d'enquête publique pour le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Fontenay-le-Pesnel.

Cet arrêté est affiché et peut être consulté au siège de la Communauté de communes de Seules Terre et Mer et en mairie de Fontenay-le-Pesnel jusqu'au 30 décembre 2021.

L'enquête publique se déroule du 29 novembre 2021 (16 h 00) au 29 décembre 2021 (18 h 00), à la Communauté de communes Seules Terre et Mer et en mairie de Fontenay-le-Pesnel aux jours et heures habituels d'ouverture. Le projet de révision du PLU sera disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté de communes Seules Terre et Mer : www.seulles-terre-mer.fr et sur le site internet de la commune de Fontenay-le-Pesnel : <https://www.fontenaylepesnel.fr>

M. Noël LAURENCE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra le public

- les :
- lundi 29 novembre 2021 de 16 h 00 à 18 h 30 en mairie de Fontenay-le-Pesnel,
 - lundi 6 décembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 à la Communauté de communes Seules Terre et Mer. La première heure sera réservée à la permanence téléphonique (02 31 36 11 38),
 - samedi 11 décembre 2021 de 10 h 00 à 12 h 00 en mairie de Fontenay-le-Pesnel,
 - mercredi 29 décembre 2021 de 16 h 00 à 18 h 00 en mairie de Fontenay-le-Pesnel.